



PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE LOTBINIÈRE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

**AVIS DE PROMULGATION  
RÈGLEMENT NUMÉRO 440-01-18**

AVIS PUBLIC est donné par Maryon Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

Que le Conseil municipal de Saint-Agapit, à sa séance du 18 janvier 2018 a adopté le règlement numéro 440-01-18 intitulé :

RÈGLEMENT 440-01-18 Règlement décrétant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2018 et les conditions de leur perception

Ledit règlement a reçu les approbations suivantes:

- Avis de motion : 4 décembre 2017
- Adoption projet de règlement : 15 janvier 2018
- Adoption du règlement : 18 janvier 2018
- Date d'entrée en vigueur : 18 janvier 2018

Que ce règlement est déposé au bureau de la municipalité de Saint-Agapit, 1080, avenue Bergeron, Saint-Agapit où toute personne peut en prendre connaissance et entrera en vigueur selon la Loi.

Donné à Saint-Agapit, ce 18<sup>e</sup> jour du mois de janvier de l'an deux mil dix-huit (18.01.2018).

Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

Maryon Leclerc

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Maryon Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la Municipalité de Saint-Agapit, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant, deux (2) copies aux endroits désignés par le conseil municipal entre 13h00 et 16h00 le 18 janvier 2018.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 18<sup>e</sup> jour du mois de janvier deux mil dix-huit.

Maryon Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim